CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.263
12 juin 1984
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT SOIXANTE-TROISIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 12 juin 1984, à 10 h 30

Présidente : Mme M. B. THEORIN (Suède)

GE.84-62189

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :	M. B. OULD-ROUIS M. A. TAFFAR
Allemagne, République fédérale d ':	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. M. GERDTS M. W.E. von dem HAGEN
Argentine :	M. R. VILLAMBROSA
Australie :	M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
Belgique :	M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALISSE
Birmanie :	U MAUNG MAUNG GYI U HLA MYINT
Brésil :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
Bulgarie :	M. K. TELLALOV M. P. POPTCHEV M. K. PRAMOV M. N. MIHAILOV
Canada :	M. J.A. BEESLEY M. G.R. SKINNER
Chine :	M. Qian JIADONG Mme Wang ZHIYUN M. Liang DEFENG M. Lin CHENG M. Zhang WEIDONG M. Yang MINGLIANG M. Suo KAIMING M. Lu MINGJUN
Cuba :	M. E. de la CRUZ
Egypte :	M. I. HASSAN M. Marawan BADR M. A. HELMY Mme W. BASSIM
Etats-Unis d'Amérique :	M. L. FIELDS M. N. CLYNE M. R. HORNE M. P. CORDEN M. A. HOROWITZ M. R. MIKULAR M. R.O. WATERS

PRESENTS A LA TABLE DE CONFERENCE (suite)

Ethiopie :	Mme K. SINEGIORGIS M. F. YOHANNES
France :	M. F. de LA GORCE M. H. RENIE
Hongrie :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
Inde :	M. M. DUBEY M. S. KANT SHARMA
Indonésie :	M. S. SUTOWARDOYO M. N. WISNOEMOERTI Mme P. RAMADHAN
Italie :	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. M. PAVESE
Japon :	M. S. ABE M. R. IMAI M. M. KONISHI M. T. KAWAKITA M. T. ISHIGURI
Kenya :	-
Maroc :	M. A. SKALLI M. O. HILALE
Mexique :	Mme Z. GONZALES Y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
Mongolie :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
Nigéria :	M. J.O. OBOH M. L.O. AKINDELE M. F.O. ADESHIDA
Pakistan :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ
Pays-Bas :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN
Pérou :	M. C. CASTILLO RAMIREZ

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Pologne :	M. S. TURBANSKI M. G. CZEMPINSKI M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
République démocratique allemande :	M. H. ROSE M. W. KUBICZEK
République islamique d'Iran :	M. N.K. KAMYAB M. F.S. SIRJANI M. KALAMI
Roumanie :	M. I. DATCU M. T. MELESCANU M. A. POPESCU M. M. BICHIR
Royaume-Uni :	M. R.I.T. CROMARTIE M. D.A. SLINN M. J.F. GORDON
Sri Lanka :	M. J. DHANAPALA
Suède :	Mme M. B. THEORIN M. R. EKEUS Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN M. L.E. WINGREN
Tchécoslovaquie :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA
Union des Républiques socialistes soviétiques :	M. B.P. PROKOFIEV M. G.V. BERDENNIKOV M. I.V. SCHERBAK
Venezuela :	-
Yougoslavie :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC M. D. MINIC
Zaïre :	Mme Esaki KABEYA
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M. R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :	M. V. BERASATEGUI

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : La séance plénière de la Conférence du désarmement est ouverte.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la Conférence, d'adresser mes meilleurs souhaits de bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Japon, Son Excellence M. Shintaro Abe, qui est le premier orateur à prendre la parole aujourd'hui. Sa présence parmi nous témoigne une fois de plus de l'intérêt que le Japon porte aux travaux de notre organe de négociation multilatérale. Nous sommes impatients d'entendre la déclaration de M. Abe, à qui nous souhaitons un séjour fructueux à Genève.

Qu'il me soit également permis de souhaiter cordialement la bienvenue au nouveau représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Robert Jan van Schaik, qui participe aujourd'hui pour la première fois à nos travaux. Je suis convaincue que nous sommes tous prêts à coopérer avec lui pour faire progresser les travaux de la Conférence.

Je suis sûre de représenter l'ensemble de la Conférence en exprimant notre satisfaction et notre gratitude au Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Jaipal, au Secrétaire général adjoint, M. Berasategui, et à tous les autres membres du secrétariat, pour leurs éminents services. Nous comptons sur leur appui indéfectible également pour nos travaux de cet été.

C'est assurément un honneur et une lourde tâche pour ma délégation d'assumer la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de juin. En nous préparant pour cette tâche, nous avons bénéficié de l'aide précieuse du président sortant, l'Ambassadeur Dhanapala, qui nous a fait part de son expérience, de ses impressions et de ses conseils.

Je crois qu'il est honnête de dire que la première partie de la session de cette année, si l'on fait abstraction de quelques progrès encourageants dans les travaux relatifs à une convention sur les armes chimiques, a probablement été l'une des plus décevantes de toute l'histoire de notre organe de négociation. Au lieu de nous atteler à la véritable tâche de la Conférence, c'est-à-dire négocier des accords de désarmement multilatéraux, nous avons perdu beaucoup de temps et gaspillé nos efforts dans des délibérations sur des questions de procédure. Nous nous trouvons donc, pour le reste de la session, en présence d'une liste extraordinairement longue de problèmes non réglés. Toutefois, cette perspective ne devrait pas nous décourager dans nos travaux. Elle nous oblige à redoubler d'efforts. Dans ce contexte, je voudrais prier instamment les délégations de présenter leur position, ici à la Conférence et dans ses organes subsidiaires, de façon claire et en s'en tenant à l'essentiel, au lieu d'essayer de les masquer par des discussions interminables et stériles sur la nécessité de créer ou non certains organes subsidiaires.

Je considère comme acquis que tous les gouvernements représentés ici estiment, fondamentalement, qu'il est dans leur propre intérêt, de même que dans celui de toute l'humanité, de poursuivre des efforts réels et sincères de désarmement. Je n'ai à rappeler à quiconque ici que la guerre nucléaire est, sans comparaison, la menace la plus grave à laquelle le monde ait jamais eu à faire face et que le recours aux armes nucléaires serait sans doute un acte suicidaire pour toute la planète.

Récemment, le 22 mai, cette exhortation à mettre fin à la course aux armements a trouvé son expression dans une déclaration commune des Chefs d'Etat et Premiers Ministres de l'Inde, du Mexique, de la Tanzanie, de la Grèce, de l'Argentine et de la Suède. Les dirigeants de ces pays ont souligné que l'absence de dialogue constructif entre les Etats dotés d'armes nucléaires aggrave le risque de guerre nucléaire. Ils ont fait observer que les peuples qu'ils représentaient n'étaient pas

(La Présidente)

moins menacés par une guerre nucléaire que les citoyens des Etats dotés d'armes nucléaires. Ils ont appelé notre attention sur le fait que la probabilité d'un holocauste nucléaire augmentait à mesure que le délai d'alerte diminuait et que les armes devenaient plus rapides, plus précises et plus mortelles. Ils ont lancé un appel en faveur d'un désarmement général et complet et ont offert aux Etats dotés d'armes nucléaires leurs bons offices pour faciliter un accord. La conclusion de leur déclaration est qu'aujourd'hui le monde se trouve entre la guerre et la paix.

La Conférence du désarmement a le devoir d'éviter les tragédies indicibles de la guerre. C'est ce que l'on attend de nous, et nous ne devons pas l'oublier au moment où nous reprenons nos travaux. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, qui sont toutes importantes, je voudrais en mentionner trois tout particulièrement, en raison de leur urgence et de l'intérêt qu'elles suscitent dans l'opinion publique. Il s'agit de l'interdiction des essais nucléaires, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de la prévention de la guerre nucléaire.

La question de l'interdiction des essais nucléaires tient la première place dans notre ordre du jour et, pour cet organe, c'est en fait la question fondamentale. Il est très préoccupant de constater que nous n'avons jamais obtenu le moindre résultat dans ce domaine. Notre tâche immédiate et notre souci constant doivent être de trouver une formule de travail mutuellement acceptable afin qu'il devienne possible de régler les problèmes de fond qui subsistent à propos d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

La course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est un point relativement nouveau à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Il devrait être évident pour nous tous que la mise au point d'armes et le recours à la force dans l'espace doivent d'urgence être soumis à des règles de droit international dans le cadre d'accords appropriés. En outre, la progression toujours plus rapide de techniques militaires impossibles à maîtriser et de dépenses militaires absurdes constituerait, si l'on n'y met un frein, une grave menace contre la paix internationale, déjà bien précaire.

Les armes nucléaires et l'éventualité de leur utilisation mettent en péril la survie même de l'humanité. Face à cette perspective effrayante, les nations ont le devoir de ne négliger aucun effort pour empêcher une guerre nucléaire. Il va de soi que la Conférence du désarmement doit accorder toute son attention à cette question prioritaire.

A notre sens, et pour les raisons que j'ai mentionnées, il est indispensable que nous nous mettions rapidement d'accord sur la façon d'aborder concrètement ces trois questions. Toutes les délégations doivent oeuvrer dans ce sens. Toutefois, il est évident que nous ne progresserons pas si nous ne sommes pas disposés à accepter des compromis et à coopérer. Si nous parvenons maintenant à créer un cadre agréé pour l'étude de ces questions, nous aurons une bonne chance de réaliser des progrès concrets d'ici la fin de la présente session. Si nous échouons, nous aurons alors à faire face, je le crains, à l'une des crises les plus graves qu'aient connues les négociations multilatérales sur le désarmement, et cela à un moment particulièrement critique de notre histoire, où des négociations concrètes sont absolument nécessaires, et à une année seulement de la prochaine conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. Il est inadmissible qu'on en arrive là. Nous devons l'éviter en unissant nos efforts.

(La Présidente)

Un autre point important pendant cette session, sera évidemment la poursuite des travaux relatifs à une convention sur les armes chimiques. A ce propos, nous courons manifestement un risque énorme, celui d'une prolifération anarchique de ces armes, qui pourraient être acquises par un nombre de pays de plus en plus grand. Il est donc nécessaire que les négociations à ce sujet soient menées rapidement, de manière efficace et dans un esprit constructif. Un projet de convention pourra alors être élaboré sous peu et présenté pour examen aux membres de la Conférence et à d'autres Etats.

Il est heureux que la Conférence soit parvenue à créer un comité spécial pour la question des armes radiologiques. Il y a de bonnes chances pour que, sous la présidence d'un homme habile et expérimenté comme l'Ambassadeur Vejvoda, l'étude de cette question progresse véritablement.

Enfin, permettez-moi de mentionner une dernière question que la Conférence devrait aborder aussitôt que possible au cours de la présente session, à savoir l'examen de la composition de la Conférence. Un certain nombre d'Etats, profondément dévoués à la cause du désarmement, ont exprimé le désir de devenir membres de la Conférence du désarmement. Nous avons l'obligation de répondre sans tarder et de manière appropriée aux demandes de ces Etats.

J'ai mentionné non pas toutes les importantes questions que nous avons à examiner, mais quelques-unes seulement. Ma délégation vous offre ses services pendant sa présidence. Nous devons tous assumer nos responsabilités, afin que la Conférence puisse s'atteler aux tâches importantes qui l'attendent.

Et maintenant, mettons-nous au travail.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Japon, de la Yougoslavie et de la France.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, le Ministre des affaires étrangères du Japon, Son Excellence M. Shintaro Abe.

M. ABE (Japon) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je participe aujourd'hui à la Conférence du désarmement.

Au nom du Gouvernement japonais, je tiens à vous féliciter sincèrement de votre accession aux fonctions, lourdes de responsabilités, de Présidente de la Conférence pour le mois de juin. Je forme le voeu que cette conférence, profitant de votre grand savoir et de votre riche expérience, travaille avec fruit sous votre conduite éclairée.

Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, le distingué représentant de Sri Lanka, qui a présidé les travaux pendant le mois d'avril, pour la précieuse contribution qu'il a apportée à la Conférence.

La question de la paix et du désarmement est plus grave que jamais pour les peuples du monde.

La tension qui caractérise la situation internationale depuis quelques années est présente dans tous les esprits. Dans ce contexte, plusieurs négociations bilatérales importantes sur le désarmement, voire cette conférence, seul organe de négociations multilatérales sur le désarmement, n'ont pas ces derniers temps, disons-le franchement, répondu pleinement à l'attente de toutes les nations du monde.

(M. Abe, Japon)

Depuis que j'ai assumé les fonctions de Ministre des affaires étrangères du Japon, j'ai entrepris de me rendre dans de nombreux pays, pour faire valoir la position du Japon, défenseur de la paix universelle, non seulement en tant qu'Asiatique, mais encore en tant que citoyen de cette planète, et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les dirigeants des Etats-Unis, de l'Union soviétique et d'autres pays au sujet de l'avenir de l'humanité. J'ai retiré de ces dialogues l'impression sincère que le monde s'impatiente de voir son attente toujours déçue et que, sur toute la surface du globe, l'avenir de la paix est ce qui préoccupe les esprits le plus profondément et qui inspire la plus vive inquiétude; ce besoin de paix et de sécurité, je le vois s'affirmer, en particulier devant une course aux armements effrénée qui ne fait que s'intensifier.

Devant un tel malaise éprouvé par tant d'hommes, j'ai décidé d'assister à la Conférence du désarmement, ce qu'aucun ministre japonais des affaires étrangères n'a fait depuis quinze ans que le Japon est membre de la Conférence, pour exprimer mon point de vue sur la paix et le désarmement, et souligner qu'il est grand temps que cet organe, qui a à son actif plusieurs résultats brillants, notamment le Traité sur la non-prolifération nucléaire, prenne des mesures concrètes et devienne un élément moteur du désarmement universel.

Pourquoi la situation internationale est-elle aujourd'hui si tendue?

Il va sans dire que la cause profonde réside dans les relations entre l'Est et l'Ouest, en particulier entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui n'ont jamais été aussi fraîches ces derniers temps qu'elles le sont aujourd'hui, et ce à cause du sentiment enraciné de méfiance que se vouent les deux blocs, véritable cercle vicieux qui les conduit à chercher leur sécurité dans la course aux armements, ce qui ne fait qu'alimenter la méfiance.

Certes, je suis porté à croire que les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ne sont pas aussi mauvaises aujourd'hui qu'elles ne l'étaient au moment de la crise de Berlin ou de Cuba. Mais je suis convaincu que les tensions actuelles ont des conséquences particulièrement graves et sans précédent pour la survie de l'humanité tout entière.

L'homme possède désormais des techniques scientifiques extrêmement élaborées qui lui permettent de se mouvoir librement dans l'espace extra-atmosphérique, mais en dépit - ou à cause - de cela, il n'a pu empêcher que les systèmes d'armes modernes s'accroissent dans des proportions démesurées et se perfectionnent de manière proprement effrayante. En conséquence, les armes nucléaires, dites armes absolues, et de nombreuses autres armes d'épouvante de conception moderne se sont accumulées au point qu'il y a moyen d'anéantir plusieurs fois l'espèce humaine.

Dans l'état actuel des choses, si les tensions Est-Ouest persistent et si une guerre nucléaire devait éclater, qu'elle soit voulue ou accidentelle, la Terre connaîtrait un holocauste inimaginable en l'espace d'une dizaine de minutes, et l'humanité entière serait perdante, au bord de l'anéantissement, comme le sait toute personne bien informée de par le monde.

Comment nous, êtres humains, pouvons-nous raisonnablement faire face à cette situation, plus précisément comment maîtriser et réduire ces instruments abominables de la civilisation humaine avant qu'elle ne soit anéantie par eux, comment maintenir la paix et assurer à notre postérité paix et prospérité? Tel est le problème fondamental qui se pose à nous aujourd'hui.

(M. Abe, Japon)

Ce devrait être, à mon avis, le point de départ du désarmement.

En abordant ce problème, je ne peux qu'exhorter les Etats-Unis et l'Union soviétique, puissances qui détiennent l'essentiel des arsenaux nucléaires existants et qui ont les moyens de mettre au point les systèmes d'armes les plus modernes pouvant être utilisés dans l'espace et dans d'autres domaines non nucléaires, à mesurer la responsabilité qui est la leur à l'égard de toute l'humanité. Il faut que ces deux puissances prennent des mesures concrètes de désarmement, assorties de mesures de vérification efficaces, pour répondre aux espérances et à l'attente de l'humanité. Autrement dit, la paix dans le monde dépend avant tout des dirigeants de ces deux puissances.

A cet égard, je voudrais à présent attirer l'attention sur certains points.

Tout d'abord, j'évoquerai la question extrêmement importante des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur le désarmement nucléaire, c'est-à-dire les négociations START et INF. Ces négociations sont suspendues depuis la fin de l'année dernière, et malheureusement rien ne laisse présager une reprise.

Au sommet de Londres, il y a quelques jours, les démocraties occidentales présentes, y compris le Japon, se sont déclarées convaincues que les problèmes internationaux devaient être résolus par un dialogue et des négociations fondés sur la raison, et ont affirmé qu'elles appuieraient tous les efforts faits en ce sens. Elles ont aussi exprimé le voeu que les négociations sur le désarmement qui ont été interrompues reprennent rapidement.

Je n'ai cessé de préconiser une solution globale au problème des négociations INF, qui ne compromette pas la sécurité de l'Asie et notamment du Japon. Je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour réaffirmer ce point de vue et prier instamment l'Union soviétique de reconnaître qu'elle a une lourde responsabilité en tant que grande puissance nucléaire et de retourner à la table de négociation, le plus tôt possible, afin que les pourparlers avec les Etats-Unis sur le désarmement nucléaire puissent progresser sérieusement.

Inutile de dire que le progrès des négociations sur le désarmement nucléaire entre l'Union soviétique et les Etats-Unis est vital aussi pour le maintien et le renforcement du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

De nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires, dont le Japon, ont choisi de laisser aux Etats qui en sont dotés le soin de prendre toutes les mesures voulues en vue de limiter les armements nucléaires et de promouvoir le désarmement nucléaire par tous les moyens. C'est à ces conditions qu'ils ont renoncé d'eux-mêmes à ce que l'on appelle les options nucléaires. Dans la perspective de la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui doit se tenir l'année prochaine, je suis convaincu que, si l'on veut dissiper la méfiance qu'éprouvent à l'égard du Traité sur la non-prolifération les Etats non dotés d'armes nucléaires et les Etats non parties à ce traité, il est essentiel, au regard de l'histoire, que les Etats dotés d'armes nucléaires poursuivent en toute bonne foi les négociations sur des mesures efficaces permettant d'aboutir à un désarmement nucléaire véritable.

A ce jour, 120 pays ont adhéré au Traité sur la non-prolifération. Nous devrions apprécier l'importance du rôle qu'a joué ce traité en empêchant le nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires d'augmenter. Nous devrions aussi réaffirmer qu'il faut que divers pays fassent un réel effort pour que le Traité devienne universel et pour que le régime prévu par cet instrument soit renforcé. C'est pourquoi je voudrais également exhorter tous les Etats qui ne sont pas parties au Traité, notamment la Chine et la France, à y adhérer le plus tôt possible.

(M. Abe, Japon)

Je voudrais aborder maintenant un autre aspect important du désarmement nucléaire : l'interdiction des essais nucléaires.

La priorité de premier rang donnée à cette question traduit un voeu sincère qui s'exprime depuis l'avènement de l'Age nucléaire. Force est de constater que l'on est en réalité encore très loin du but, c'est-à-dire d'une interdiction complère des essais nucléaires.

A notre connaissance, pas moins d'une cinquantaine d'explosions souterraines expérimentales d'engins nucléaires ont eu lieu l'année dernière. Le Japon s'est déclaré résolument opposé à toute explosion nucléaire expérimentale quel qu'en soit l'auteur. C'est pourquoi j'en appelle de nouveau aux Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils s'abstiennent de pareils essais.

Il est regrettable que les négociations sur une interdiction des essais nucléaires, engagées ici même, en soient arrivées au point mort faute d'accord sur les moyens de résoudre le problème de la vérification. Pour sortir de l'impasse, il faut désormais, à mon avis, que les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier l'Union soviétique et les Etats-Unis, ne reculent plus devant aucun effort pour trouver une solution plus "réaliste".

A cet égard je voudrais soumettre la proposition suivante :

Faute de pouvoir arriver d'emblée à une interdiction complète des essais, nous devrions envisager sérieusement une formule par étapes, qui consisterait à prendre comme seuil les explosions souterraines expérimentales d'engins nucléaires dont la puissance est désormais vérifiable, techniquement parlant, à l'échelon multinational. Un accord interviendrait alors sur l'interdiction des explosions expérimentales dépassant le seuil ainsi fixé, qui serait ensuite abaissé à mesure que le système de vérification s'améliorera.

Inutile de dire que cette proposition a pour unique objectif d'accélérer le processus d'interdiction complète des essais, étant donné qu'aucun progrès notable dans ce sens n'a été enregistré depuis longtemps. C'est pourquoi il faut non seulement améliorer les moyens de vérification technique, mais encore, naturellement, trouver un moyen de vérification et d'inspection efficace, fondé sur la confiance mutuelle. Je crois sincèrement que dans l'état actuel des choses, cette formule est la plus réaliste que nous puissions envisager, et je souhaite ardemment qu'elle permette d'aboutir rapidement à une interdiction complète des essais. Je voudrais, à cette occasion, dire à tous ceux qui m'écoutent que le Japon est prêt à mettre davantage encore sa technologie de pointe dans le domaine de la détection sismique au service du désarmement, pour augmenter la capacité de vérification, si cette formule était acceptée.

Je me dois d'en venir maintenant à la question de l'interdiction des armes chimiques.

Les armes chimiques ont un immense rayon d'action et frappent indistinctement combattants et citoyens ordinaires. Elles font partie des systèmes d'armes de plusieurs pays et sont stockées en très grandes quantités, ce qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Le recours, cette année, à des armes chimiques dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq est inadmissible.

Ce phénomène illustre de façon éclatante combien il est non seulement urgent de réduire et de détruire ces vastes stocks d'armes chimiques, mais encore nécessaire de conclure rapidement une convention sur l'interdiction globale et complète des armes chimiques, afin d'empêcher leur mise au point et leur fabrication.

(M. Abe, Japon)

En avril dernier, le Vice-Président des Etats-Unis, M. Bush, en venant en personne à cette Conférence et en présentant un projet de convention, a prouvé la bonne volonté du Gouvernement des Etats-Unis dans ce domaine particulier. Auparavant, en février, l'Union soviétique avait elle aussi fait dans le domaine de la vérification un geste positif, bien que de portée limitée puisqu'il ne s'applique qu'à la destruction des stocks d'armes chimiques.

Je me félicite des propositions concrètes qui ont été formulées par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Le Japon, quant à lui, continuera de participer activement, comme par le passe, aux délibérations et négociations de la Conférence sur la question de l'interdiction des armes chimiques. Je souhaiterais que la technologie de pointe du Japon puisse rendre service dans ce domaine.

Enfin, je voudrais dire quelques mots de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'espace extra-atmosphérique, que nous pourrions appeler la dernière frontière de l'humanité, ouvre un champ illimité à nos activités futures. Le Japon, qui travaille à divers projets d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, souhaite ardemment empêcher qu'une course aux armements s'y déroule. J'espere que dans ce domaine aussi la Conférence du désarmement prendra des mesures concrètes. Là aussi, il serait souhaitable que les Etats-Unis et l'Union soviétique adoptent tous deux une attitude positive. Je viens de dire que je souhaitais ardemment que les Etats-Unis et l'Union soviétique, plus que n'importe quel autre pays, montrent l'exemple et s'emploient sérieusement à accélérer le désarmement.

Je ne veux pas dire par là que les autres pays, y compris le mien, puissent se croiser les bras. Les divers accords multilatéraux que la Conférence se propose de conclure doivent être acceptables pour l'ensemble des 40 pays membres que représentent les délégués ici présents et, pour que cet objectif soit atteint, il faut pouvoir compter sur les efforts concertés et constructifs de tous.

Pendant la dernière guerre, la plus grande partie du territoire japonais a été ravagée et des millions d'hommes ont perdu la vie. Cette triste expérience a profondément marqué chaque Japonais, pour qui "le fléau de la guerre doit être écarté à tout jamais". Le Gouvernement japonais, obéissant à cette volonté de paix exprimée par toute la nation, a toujours posé comme règles de sa politique extérieure de ne pas devenir une puissance militaire qui puisse menacer les pays voisins, de se conformer aux trois principes non nucléaires, - ne pas posséder d'armes nucléaires, ne pas en fabriquer et ne pas autoriser qu'elles entrent au Japon - et de s'efforcer par là de promouvoir le désarmement.

Le maintien de la paix est un désir commun à toute l'humanité. Il est essentiel que nous prenions, régulièrement et patiemment, l'une après l'autre, des mesures de désarmement applicables et concrètes, tout en tenant dûment compte des réalités de la société internationale. A cette fin, je pense que nous n'avons pas d'autre possibilité que d'accroître la compréhension et la confiance réciproques par un dialogue et des contacts constants aux niveaux bilatéral et multilatéral, et de chercher des points de convergence. A cet égard, je suis pleinement conscient du rôle important que cette Conférence doit jouer et de la responsabilité qui incombe à nous tous qui y participons.

Genève est une ville où, depuis le début des temps modernes, les hommes se sont reunis en d'innombrables conférences pour parvenir à une entente et à une coopération internationales et trouver les moyens de surmonter les difficultés, chaque fois que l'humanité se trouvait au carrefour de la guerre et de la paix.

(M. Abe, Japon)

Le noble esprit qui les animait est gravé dans chaque pierre de la ville et ne s'effacera jamais. Nous devons nous rappeler aujourd'hui les efforts persévérants de ceux qui ont laissé leur empreinte dans cette cité et songer sérieusement à la lourde responsabilité que nous avons, non seulement vis-à-vis de nous mêmes, mais encore envers notre postérité à qui nous devons assurer prospérité et bien-être.

L'avenir de l'humanité dépend de nous. Le chemin sera difficile et laborieux. Redoublons d'efforts pour atteindre l'objectif final que nous poursuivons tous - un désarmement général et complet - en dépassant nos divergences, dans l'esprit de ce dicton oriental : "Goutte après goutte, la pierre s'effrite".

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Japon de son importante déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Vidas.

M. VIDAS (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Au moment où s'ouvre la session d'été de la Conférence du désarmement, je voudrais tout d'abord vous féliciter vous qui êtes la représentante d'un pays ami, la Suède, de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois de juin et vous souhaiter un plein succès dans l'exercice de vos importantes responsabilités. Par ses initiatives, en particulier à l'Assemblée générale des Nations Unies à la Conférence du désarmement, la Suède a apporté une contribution importante aux négociations sur le désarmement. Dans bien des occasions la Conférence du désarmement a tiré grand profit de la grande compétence des experts suédois. La délégation yougoslave a toujours entretenu des relations de coopération très étroites avec la délégation suédoise; elle partage ses vues et ses préoccupations quant à l'ampleur des problèmes du désarmement. Je voudrais à nouveau vous assurer, Madame, la Présidente, que vous pouvez compter pleinement sur l'appui et la coopération de ma délégation dans l'accomplissement des tâches qui vous attendent.

Je voudrais aussi remercier le distingué représentant de Sri Lanka, l'Ambassadeur Dhanapala, de l'efficacité avec laquelle il a exercé ses fonctions de Président pendant le mois d'avril. Son autorité efficace et ses qualités personnelles ont beaucoup contribué à faciliter les travaux de la Conférence. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt la déclaration du Ministre des relations extérieures du Japon, Son Excellence Shintaro Abe, et c'est pour moi un très grand plaisir de lui souhaiter la bienvenue.

Pendant la session de printemps, comme les années passées, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de réaliser des progrès sensibles dans les négociations relatives aux points de l'ordre du jour à l'étude. Pour être plus précis, depuis mai 1977, date de la signature à Genève de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, aucun accord nouveau n'a été conclu dans le cadre de la Conférence. Tous les efforts faits dans ce sens par la majorité de ses membres sont restés vains. Le bilan de la première partie de sa session de 1984 est inférieur à celui de la période correspondante de l'année précédente. De tous les organes subsidiaires de négociation, le Comité spécial des armes chimiques est le seul à avoir poursuivi ses travaux. Encore a-t-il fallu plus d'un mois pour prendre cette décision.

Pendant ce temps, la course aux armements se poursuit de plus belle. Les dépenses militaires mondiales atteindront cette année la somme fantastique de 970 milliards de dollars. Ce chiffre dépasse de loin la totalité de la dette de tous les pays en développement, qui est de l'ordre de 800 milliards de dollars.

(M. Vidas, Yougoslavie)

Selon les informations publiées, les dépenses d'armement, en chiffres réels, augmentent en moyenne de 3,1 % par an, alors que le financement du développement se heurte à de nombreuses difficultés insurmontables. Les dépenses d'armement ont pris des proportions telles que si elles se maintiennent, il en résultera de graves conséquences tant pour les rapports Est-Ouest que pour les rapports Nord-Sud, ainsi que pour la paix et la sécurité dans le monde.

En laissant se poursuivre le développement quantitatif et qualitatif des armes nucléaires, qui exigerait, à titre de première mesure en vue d'obtenir leur réduction progressive, une interdiction complète des essais, on fait preuve d'une indifférence totale à l'égard du sort de l'humanité. Notre époque a assisté à une évolution extrêmement dangereuse des armes nucléaires, qui ont atteint une capacité de destruction inimaginable. Si nous voulons éviter une catastrophe nucléaire, avec toutes ses conséquences, et la destruction de toute vie sur la Terre, il nous faut mettre un terme à la course insensée aux armements qui se déroule actuellement. L'emploi des armes nucléaires provoquerait une catastrophe écologique et démographique. Compte tenu du niveau actuel des armes nucléaires dans le monde, aucun Etat doté d'armes nucléaires, et en particulier aucun de ceux qui possèdent les plus puissants arsenaux, ne peut éluder ses responsabilités. La surenchère nucléaire n'est pas une garantie de sécurité accrue et n'écarte pas le risque d'un holocauste mondial, bien au contraire. Le monde est un et indivisible. En conséquence, la menace de sa destruction totale pèse sur chacun de nous. Dans ces conditions, les alliances militaires ou politiques n'ont aucun sens. Les pays de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, les pays développés et les pays en développement supporteraient également les conséquences d'une catastrophe nucléaire. Il est difficile d'imaginer qu'aucun survivant d'une catastrophe nucléaire puisse se réjouir de la victoire obtenue par la supériorité de ses armes ou de son régime social.

Il y a longtemps que les savants, les politiciens et les experts militaires ont appelé l'attention sur les conséquences éventuelles d'une guerre nucléaire. Si nous le réaffirmons à la Conférence aujourd'hui, c'est qu'en tant que membres de la Conférence du désarmement, nous avons le devoir, non seulement vis-à-vis de nos gouvernements, mais vis-à-vis du monde entier, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher une telle catastrophe. Nous pensons que cette tâche n'est pas irréalisable. Ce qu'il faut, c'est renforcer la détermination et la volonté politique d'ouvrir des voies de négociation, et mener une action politique concertée pour sortir de l'impasse actuelle grâce à des négociations visant à conclure des accords sur des armes spécifiques et conduisant progressivement à l'objectif final du désarmement général et complet.

La première mesure, la plus importante, que devrait entreprendre actuellement la Conférence, devrait être d'établir sans délai un Comité spécial sur la prévention de la guerre nucléaire. Ce Comité spécial devrait élaborer son programme de travail sur la base des propositions qui ont été présentées à la Conférence ou qui le seront quand elle reprendra ses travaux. Lors de la déclaration qu'elle a faite à la Conférence le 21 février de cette année, ma délégation a déjà formulé quelques suggestions à cet égard. Il y a longtemps que cette procédure aurait dû être adoptée.

Au lieu de cette approche pragmatique, nous avons vu rejeter à priori, sans même faire le moindre effort pour apprécier leurs mérites et les modifier au besoin, nombre d'initiatives et de propositions concrètes présentées à la Conférence au sujet de l'interdiction et de l'élimination de certains types d'armes. La preuve, et je dirais même la seule preuve qu'un pays est disposé à freiner la course aux armements et à contribuer au renforcement de la sécurité mondiale à un niveau d'armements moins élevé est sa participation à des négociations sur la réduction et la limitation des armements

(M. Vidas, Yougoslavie)

et sur le désarmement. Les motifs généralement invoqués pour étudier, fabriquer et déployer de nouveaux systèmes d'armes, en particulier dans les domaines où ils n'existent pas encore, sont précisément ceux qui devraient inciter à engager et à poursuivre des négociations. Le plus souvent, on invoque la nécessité de rétablir l'équilibre des forces militaires pour justifier l'accroissement des arsenaux ou des budgets militaires. Cet équilibre est généralement recherché à un niveau d'armements plus élevé. Ce processus engendre lui-même invariablement chez les protagonistes de la course aux armements la crainte que l'autre partie ne s'efforce d'obtenir la supériorité militaire et par conséquent d'acquérir la capacité de première frappe nucléaire. Cette logique est celle du non-retour, du cercle vicieux de la course aux armements, de l'interaction constante des causes et des conséquences. C'est un enchaînement qui n'a pas de fin. Au lieu de faire des contre-propositions dans le cadre d'un processus de négociation et de rechercher des solutions de compromis acceptables, on préfère souvent répondre par un refus aux projets d'accords concrets proposés à la Conférence. Si l'une des parties considère qu'une proposition est exclusivement motivée par des raisons de propagande ou n'offre de solution que pour l'un des nombreux aspects de l'accord, cela n'est pas une raison pour renvoyer sans examen les propositions avancées par des gouvernements souverains, membres à parts égales de la Conférence.

La tâche la plus urgente, dont la Conférence devrait s'occuper dès que possible, est le rétablissement du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. La Conférence devrait entreprendre sérieusement l'examen des projets d'accords qui lui ont été présentés en 1983 par la délégation soviétique et la délégation suédoise. L'étude de ces projets permettrait aux délégations qui ont des réserves à formuler sur certains de leurs éléments de faire des contre-propositions. Le projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques présenté par la délégation des Etats-Unis démontre la validité d'une telle approche. C'est la seule façon, pour un organe de négociation, de progresser dans ses travaux.

La délégation yougoslave a maintes fois souligné qu'il devient particulièrement urgent de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. A l'heure actuelle, nous sommes plus que jamais convaincus qu'il convient de prendre des mesures d'urgence pour empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique de prendre une dimension irréversible. La contribution que la Conférence pourrait apporter à l'examen de cette question par l'intermédiaire du Comité spécial, qui devrait être créé dès que possible, est à la fois opportune et indispensable. Néanmoins, la première tâche à accomplir serait de mettre fin immédiatement à tous les plans et programmes existants en vue de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Au lieu de continuer à discuter sur la possibilité qu'un pays dispose de systèmes d'armes très perfectionnés dans l'espace extra-atmosphérique, il est indispensable que les gouvernements respectifs annoncent publiquement et le plus tôt possible leur décision politique de ne pas élaborer de tels systèmes et s'engagent, à titre de première mesure, à ne pas utiliser celles qui existent déjà, le cas échéant, quelles que soient les circonstances. La deuxième mesure qui vient immédiatement après la décision précédente par ordre d'urgence serait la négociation et l'adoption d'un accord vérifiable entre les gouvernements intéressés en vue du démantèlement ou du retrait de ces systèmes. Il n'est pas nécessaire de mener des négociations prolongées pour obtenir ce résultat, car il s'agit de décisions politiques des gouvernements visant à mettre fin immédiatement à la nouvelle course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, qui entraîne des conséquences incalculables pour l'humanité. Après cette première démarche indispensable, la Conférence, en tant qu'instance appropriée, pourrait commencer à préparer les instruments voulus.

(M. Vidas, Yougoslavie)

Au cours de la session de printemps, la dernière contribution à l'élaboration de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction a été celle de la délégation des Etats-Unis, qui a présenté le texte d'un projet de convention. A notre avis, cette proposition et les autres propositions qui ont été examinées au Comité spécial offrent une base suffisante pour que la Conférence puisse présenter dès cette année, dans son rapport à l'Assemblée générale, les premières dispositions concertées de la Convention et y mette la dernière main l'année prochaine. Si elle n'y parvenait pas, ce serait l'échec de la Conférence.

La délégation yougoslave attend avec intérêt la reprise des travaux du Comité spécial sur un programme global de désarmement, du Comité spécial des armes radiologiques et du Comité spécial des garanties dites négatives de sécurité. Dans le passé, la Conférence a accordé beaucoup d'attention à ces questions, dépassant alors le stade de la simple identification des problèmes et des positions de chaque pays. Il reste à faire le plus difficile - traduire les résultats obtenus dans les dispositions d'un accord ou le texte d'un programme de désarmement. Nous pensons que tous ces organes subsidiaires peuvent obtenir de meilleurs résultats que pendant l'année écoulée. Cette observation s'applique particulièrement au Comité spécial sur un programme global de désarmement et au Comité spécial des armes radiologiques. En ce qui concerne l'organisation des travaux des comités spéciaux, nous estimons qu'elle devrait être plus pragmatique. Compte tenu de la résolution adoptée à la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet des armes radiologiques, la première mesure à prendre par la Conférence serait, semble-t-il de régler la situation en ce qui concerne l'interdiction des armes radiologiques proprement dite. A notre avis, compte tenu du nombre limité de réunions des comités spéciaux, nous devrions, au stade actuel, chercher à nous entendre sur le texte de l'accord interdisant les armes radiologiques, sans préjudice de la position finale des Etats. La prochaine étape consisterait à examiner tous les problèmes non résolus concernant l'interdiction de toute attaque contre des installations nucléaires. Il va de soi que cet ordre peut être inversé. Ensuite, selon ce qui aura été convenu quant au rapport entre ces deux conventions, nous pourrions soit adopter la première, soit en différer l'adoption s'il est décidé d'élaborer un seul instrument.

S'agissant des garanties négatives de sécurité, nous estimons que, lorsque des armes nucléaires sont déployées à grande échelle sur terre et dans les mers et les océans internationaux, il serait illusoire de croire qu'il soit possible à quiconque d'échapper à leurs effets désastreux en cas de conflit nucléaire. La seule garantie de sécurité serait d'éliminer entièrement ces armes. Etant donné les propriétés des armes nucléaires et compte tenu de la possibilité que leur utilisation entraîne une escalade à l'échelle mondiale, la menace nucléaire ne peut être envisagée isolément. Les tentatives faites en vue d'adopter une formule commune ayant force juridique obligatoire pour élaborer des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires ont échoué, du fait, notamment, que tous les Etats non dotés d'armes nucléaires ne se trouvent pas dans la même situation. Il y a différentes catégories de ces Etats et diverses considérations d'ordre juridique, politique et autres dont il convient de tenir compte. En conséquence, il serait peut-être utile que le Comité spécial adopte une nouvelle approche lorsqu'il reprendra ses travaux. Si nous nous accordons à reconnaître que les conséquences de l'emploi des armes nucléaires seraient également dangereuses pour tous les Etats et qu'elles auraient un caractère mondial, c'est également à l'échelon mondial

(M. Vidas, Yougoslavie)

qu'il faudrait rechercher des solutions pour les garanties de sécurité. A l'heure actuelle, c'est une bien maigre consolation que de donner à un Etat non doté d'armes nucléaires des garanties de sécurité contre l'emploi des armes nucléaires, alors que ces armes sont déployées dans le monde entier. Si des armes nucléaires étaient employées dans d'autres régions du monde, sans parler de ce qui se passerait si c'était dans son voisinage immédiat, l'Etat qui aurait reçu des garanties de sécurité en subirait également les graves conséquences. Dans les circonstances actuelles, il apparaît que, tant que les armes nucléaires ne seront pas complètement éliminées, la seule véritable garantie de sécurité justifiée du point de vue politique et moral est l'interdiction des armes nucléaires. C'est le premier pas qu'il conviendrait d'accomplir, parallèlement à une déclaration commune ou unilatérale des Etats dotés d'armes nucléaires par laquelle ils s'engageraient à ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires. Les Gouvernements de la Chine et de l'URSS ont déjà fait de telles déclarations. Ces mesures devraient être suivies d'autres dispositions qui étendraient constamment la portée des garanties communes de sécurité.

En diverses occasions, la délégation yougoslave a exprimé ses vues et a formulé des propositions concrètes quant à la nécessité d'améliorer l'efficacité des travaux de la Conférence. Plusieurs autres délégations ont également avancé des propositions utiles à cet égard. Comme on le sait, la Conférence a désigné un groupe non officiel de représentants chargés d'examiner un certain nombre de questions dont la solution pourrait faire progresser les travaux de la Conférence. Nous espérons que ce groupe officieux parviendra à la présente session à élaborer des propositions qui, si elles étaient adoptées par la Conférence, pourraient contribuer à la bonne marche de ses travaux en évitant qu'elle soit bloquée par des questions telles que l'adoption de l'ordre du jour, la continuité de ses tâches, la création d'organes de travail subsidiaires, la participation de pays non membres aux travaux de la Conférence et la préparation du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes certains que ce groupe s'acquittera de ses fonctions avec célérité et efficacité pour que la Conférence puisse prendre les décisions nécessaires à la fin de la présente session et qu'elle puisse commencer ses travaux sans difficulté l'année prochaine. Ma délégation n'épargnera aucun effort pour contribuer pleinement à cette fin.

Avant de conclure, je voudrais également présenter nos souhaits de bienvenue au nouveau représentant des Pays-Bas, l'ambassadeur R.J. Van Schaik, et lui donner l'assurance que nos deux délégations poursuivront leur fructueuse collaboration.

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la France, l'ambassadeur de La Gorce.

M. de LA GORCE (France) : Madame la Présidente, la délégation française tient tout d'abord à vous adresser ses félicitations et ses voeux. Nous sommes heureux de vous voir présider à la reprise de nos travaux et nous sommes convaincus que sous votre impulsion et celle de l'ambassadeur Ekéus ceux-ci progresseront dans les meilleures conditions possibles.

Les éminentes qualités qu'a manifestées notre collègue de Suède, notamment dans la direction du Groupe de travail des armes chimiques, nous en donnent l'assurance. La délégation suédoise poursuit ici avec la plus grande distinction une haute tradition nationale, à laquelle la délégation française tient à rendre hommage.

(M. de La Gorce, France)

La Suède s'est acquis en effet une place majeure dans la communauté internationale par la valeur de son concours aux tâches de coopération, en particulier dans le domaine du désarmement.

Nous ouvrons aujourd'hui la seconde partie de notre session annuelle. La délégation française a le ferme espoir qu'elle sera marquée par des progrès. D'abord dans le domaine du désarmement chimique. Nous reprenons notre tâche avec des méthodes éprouvées et sur la base d'un dossier particulièrement complet. Nous formons le même voeu en ce qui concerne les armes radiologiques - point sur lequel la négociation doit se poursuivre dans le cadre du comité spécial que nous avons rétabli. Nous souhaitons également que le comité chargé des garanties négatives de sécurité puisse reprendre une tâche pour laquelle nous maintenons un très grand intérêt. Enfin il y aura lieu pour la Conférence d'examiner ce qu'il conviendra de faire quant au Programme global de désarmement, pour lequel nous avons également rétabli un Comité spécial.

D'autres tâches nous attendent dans les prochains jours : la reprise des consultations relatives à l'établissement d'organes subsidiaires sur d'autres points de notre ordre du jour, et à la définition de leur mandat. Parmi ces points, il en est un auquel le Gouvernement français attache une importance majeure. Il s'agit de celui qui a pour objet la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La délégation française entend présenter aujourd'hui, sur instruction de son gouvernement, les vues de la France sur cette question. Elle a déjà à diverses reprises évoqué les problèmes de l'utilisation militaire de l'espace et lui a consacré l'an dernier un document de travail - le CD/375, daté du 14 avril 1983.

La délégation française a d'autre part pris note avec le plus grand intérêt des positions et réflexions qui ont été présentées par d'autres délégations. Elle constate l'importance et l'intérêt que la communauté internationale attache désormais à cette question.

Je voudrais exposer ici

- pourquoi mon gouvernement estime nécessaire de faire connaître aujourd'hui, à la reprise de notre session, sa position d'ensemble sur ces problèmes;

- quelles sont ses préoccupations et propositions s'agissant aussi bien des aspects relatifs au déploiement des systèmes antisatellites que des perspectives de développement des systèmes de défense antimissiles.

La France est préoccupée par le nouveau tour qu'est susceptible de revêtir la compétition en vue de l'utilisation militaire de l'espace, qu'il s'agisse des systèmes antimissiles ou des dispositifs antisatellites. Or les uns et les autres comportent à terme des risques sérieux de déstabilisation, compte tenu de l'importance des efforts qu'ont engagés, ou s'apprêtent à engager, tant l'URSS que les Etats-Unis. Une telle évolution aurait naturellement des implications directes pour la France, sa sécurité et celle de l'Europe. Elle intéresse également l'équilibre des relations Est-Ouest, ainsi que la sécurité internationale. Elle concerne par conséquent l'ensemble de la communauté internationale, ne serait-ce qu'en raison de ses incidences sur les perspectives de coopération en vue du développement des utilisations pacifiques de l'espace, auxquelles la France demeure très attachée.

(M. de La Gorce, France)

L'opinion internationale s'inquiète légitimement de tels développements qui paraissent introduire une dimension nouvelle et dangereuse dans la course aux armements. Il est important d'affirmer que celle-ci n'est pas la seule issue possible à cet égard et que des négociations en vue de résultats concrets et vérifiables constituent une alternative.

Si nous avons choisi de prendre position aujourd'hui afin d'exprimer aussi clairement que possible les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, c'est qu'il existe un consensus sur le fait que la Conférence du désarmement est l'enceinte multilatérale appropriée. Une telle approche n'est naturellement pas exclusive de contacts directs entre les Etats-Unis et l'URSS. Lors de la récente session ministérielle de l'Alliance atlantique le 31 mai dernier, la France, comme ses alliés, et je cite les termes du communiqué, a accueilli "avec faveur la disponibilité des Etats-Unis à discuter avec l'Union soviétique de programmes de recherche sur la défense stratégique".

Qu'il s'agisse de la limitation des systèmes antisatellites ou antimissiles, nous estimons que les contacts appropriés entre ces deux pays méritent d'être encouragés. La question n'en intéresse pas moins tous les pays du monde, et à ce titre la Conférence du désarmement, représentative de la communauté internationale dans son ensemble, est l'instance appropriée pour en discuter.

J'en viens maintenant au second point : quelles sont les réflexions et les propositions de la France.

I - Les perspectives du développement de nouvelles technologies antimissiles balistiques sont préoccupantes à plusieurs titres.

La dissuasion, qui a joué un rôle essentiel dans le maintien de la paix en Europe, est fondée sur le maintien, face à une attaque, d'une capacité de riposte assurée. Celle-ci a pu jusqu'ici être maintenue, quelle que soit l'évolution des technologies.

Mais la France, comme la communauté internationale tout entière, ne peut que se préoccuper aujourd'hui de l'apparition de nouvelles technologies qui pourraient remettre en cause la stabilité - et donc la paix - qui est résultée jusqu'ici du très haut degré d'invulnérabilité des moyens de riposte nucléaire et de la maîtrise directe de ces ripostes par les autorités politiques.

Une situation dans laquelle chacune des deux principales puissances chercherait à rendre son territoire totalement invulnérable, c'est-à-dire à échapper à toute riposte sans être d'ailleurs aucunement sûre d'y parvenir, serait lourde de dangers :

- D'une part, la seule annonce de l'intention d'aller de l'avant dans la mise au point de tels systèmes constitue en elle-même une incitation à la relance de la course aux armements offensifs : chaque puissance cherchera à saturer les systèmes antibalistiques envisagés par l'autre partie et à multiplier les vecteurs non balistiques (notamment les missiles de croisière).

Loin de favoriser la réduction des systèmes offensifs, la perspective du déploiement de nouveaux systèmes défensifs risque donc de conduire à des développements allant dans le sens opposé.

(M. de La Gorce, France)

- D'autre part, ces dispositifs, pour une part automatiques, risqueraient, pour des raisons tenant aux techniques mises en oeuvre, de se substituer de façon incontrôlable à la décision politique.

Ces importants programmes de recherches se sont développés jusqu'ici de part et d'autre sans contrevenir aux dispositions des accords internationaux existants, en particulier du traité américano-soviétique sur les systèmes antimissiles balistiques conclu en 1972. Ils n'en sont pas moins de nature à créer, dès maintenant, une dynamique qui irait à l'encontre du rétablissement des équilibres stratégiques au niveau le plus bas possible.

C'est pourquoi le Gouvernement français est préoccupé des efforts entrepris, tant par les Etats-Unis que par l'URSS, pour accélérer la mise au point de ces nouveaux systèmes antibalistiques.

II - Le Gouvernement français demande que les nouvelles et futures technologies antibalistiques fassent l'objet d'une négociation sérieuse en vue d'un accord sur des limitations vérifiables qui prennent effet avant que des développements irréversibles n'interviennent.

Tous les pays du monde ont en effet le même intérêt au rétablissement et au maintien de l'équilibre stratégique, puis à l'abaissement du niveau des armements, et donc à l'aboutissement des négociations bilatérales entamées entre les Etats-Unis et l'URSS.

Bien entendu, c'est aussi l'intérêt de la France. Elle a confirmé en septembre dernier, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, dans quelles conditions elle pourrait, à son tour, participer à l'effort de réduction des armements nucléaires; elle a souligné l'importance primordiale du maintien de la limitation des systèmes ABM.

Dans le passé, la France a salué l'effort de limitation réciproque qu'avait marqué le traité bilatéral américano-soviétique de 1972 sur les systèmes antibalistiques, bien que celui-ci autorise le maintien, dans chaque pays, d'une capacité non négligeable, dont la modernisation est prévue par le traité.

Enfin, la France, partie au Traité sur l'espace de 1967, est très attachée à son respect. Mais comme l'a relevé le Président de la République dans son intervention devant la 38ème Assemblée Générale des Nations Unies, ce traité n'apporte qu'une réponse partielle aux questions posées par le développement des technologies spatiales, puisqu'il n'interdit que le stationnement permanent des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

III - La France propose que l'ensemble des pays concernés, et en premier lieu les Etats-Unis et l'URSS, engagent un véritable dialogue multilatéral en vue d'une limitation dûment contrôlée des nouvelles technologies antibalistiques.

Compte tenu de l'interaction qui existe entre les moyens antisatellites et les systèmes ABM (antimissiles balistiques), elle estime que c'est cet ensemble qui doit faire l'objet d'un examen approfondi.

Il n'est déjà plus réaliste aujourd'hui, et il ne serait pas nécessairement souhaitable, de s'assigner comme objectif la démilitarisation complète de l'espace. En revanche, il est souhaitable et possible de parvenir à des engagements qui présenteraient les caractères suivants :

(M. de La Gorce, France)

- Ils seraient limités, ayant pour objet de prévenir les développements militaires déstabilisants sans affecter les activités militaires qui contribuent à la stabilité stratégique, et ceux qui peuvent concourir au contrôle des accords de désarmement, en tenant compte du caractère commun de certaines utilisations civiles et militaires de l'espace;

- Ils seraient progressifs : en vue de limiter en priorité ceux des développements qui seraient de nature à créer un etat de fait irréversible parce que non susceptible de vérifications ultérieures;

- Enfin, ils seraient vérifiables : tous les Etats doivent avoir confiance dans le respect de la mise en oeuvre de telles limitations et aucun ne doit se trouver en position de bénéficier d'une violation ou d'un contournement des limitations agréées.

Dans cette perspective, un effort de concertation internationale doit être rapidement engagé et porter sur les points suivants :

1) la limitation très stricte des systèmes antisatellites, comportant notamment la prohibition de tous ceux qui seraient susceptibles d'atteindre des satellites en orbite haute, dont la préservation est la plus importante du point de vue de l'équilibre stratégique;

2) l'interdiction, pour une période de cinq ans renouvelable, du déploiement - au sol, dans l'atmosphère, ou dans l'espace - de systèmes d'armes à énergie dirigée, capables de détruire des missiles balistiques ou des satellites à grande distance et, comme corollaire, l'interdiction des essais correspondants;

3) le renforcement du système existant de déclaration, etabli par la convention du 14 juin 1975 sur l'enregistrement des objets spatiaux, chaque Etat ou organisme lanceur s'engageant à fournir des informations plus détaillées sur les caractéristiques et les missions des objets lancés de façon à améliorer les possibilités de vérification;

4) l'engagement des Etats-Unis et de l'URSS d'étendre vis-à-vis des satellites des pays tiers les dispositions touchant à l'immunité de certains objets spatiaux, dont ils sont déjà convenus entre eux sur le plan bilatéral.

L'action que propose ainsi le Gouvernement français tend donc à préserver les grandes perspectives de progrès que l'utilisation de l'espace à des fins civiles offre à la communauté internationale. Elle tend aussi à préserver dans le domaine militaire lui-même les instruments d'observation, de communication et de contrôle qui contribuent à la stabilité et, par conséquent, à la sécurité et à la paix.

Nous ne nous résignons pas à ce que soient introduites et multipliées dans l'espace des armes nouvelles qui créeraient des risques sérieux de déstabilisation et relanceraient une nouvelle et ruineuse course aux armements.

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

(La Présidente)

La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il d'autres délégations qui voudraient prendre la parole ?

Je donne la parole au Représentant personnel du Secrétaire général et Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Jaipal, qui va faire une brève déclaration pour l'information des participants.

M. JAIPAL (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je tiens à informer les membres de la Conférence que, le mois dernier, alors que la Conférence ne siégeait pas, nous avons reçu 75 lettres de diverses personnes aux Etats-Unis d'Amérique appuyant les propositions des Etats-Unis en vue d'interdire la production d'armes chimiques et approuvant la création d'organes subsidiaires spéciaux chargés de traiter les questions de l'interdiction des essais nucléaires, de la prévention de la guerre nucléaire et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ces lettres sont dans mon bureau et les délégations qui le souhaitent peuvent en prendre connaissance.

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le Représentant personnel du Secrétaire général et Secrétaire général de la Conférence.

Je voudrais maintenant aborder une autre question. Le secrétariat a distribué aujourd'hui deux documents de travail. Le document de travail No 128 contient un projet de programme de travail pour la seconde partie de la session de 1984 de la Conférence. Je n'ai pas l'intention d'aborder aujourd'hui l'examen de ce document, car les membres voudront le temps de l'étudier. Toutefois, je voudrais dire que, dans le projet de programme de travail, l'ordre des points suit de très près celui du programme de la première partie de la session. J'espère donc que nous parviendrons rapidement à nous entendre sur ce projet. Pour cette seconde partie de la session, comme pour la première, le temps est réparti à égalité entre les questions de fond, c'est-à-dire que chacune se voit attribuer une semaine de travail. Je voudrais également faire remarquer que les points sont énumérés dans le même ordre que celui de l'ordre du jour annuel pour la présente session.

Il y a lieu d'espérer que, d'ici le 10 août, les organes subsidiaires de la Conférence auront terminé leurs travaux et que leurs rapports pourront ainsi être examinés en séance plénière. A ce moment-là, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'étudier des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques aura lui aussi terminé ses travaux et présenté son rapport à la Conférence. La période s'étendant du 13 août à la fin août est réservée à l'examen des rapports des organes subsidiaires et aux questions d'organisation ainsi qu'à l'examen et à l'adoption de notre rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. On a groupé ces trois points pour permettre une certaine souplesse dans leur examen.

Vous constaterez également qu'aucune date de clôture n'a été fixée dans le projet de programme de travail. D'après ce qui s'est passé ces dernières années, on peut prévoir que la session de la Conférence ne se prolongera pas au-delà du 31 août et qu'elle pourrait même se terminer plus tôt. La décision quant à la date de clôture pourra être prise plus tard.

(La Présidente)

Le second document de travail, le No 129, traite d'un projet de décision concernant la requête de la Norvège, distribuée sous la cote CD/451. Lorsque cette requête est parvenue au secrétariat, le Comité spécial des armes radiologiques n'avait pas encore été créé. La Conférence n'a donc pas pu inviter la Norvège à participer aux travaux de ce comité. Le Comité spécial des armes radiologiques est maintenant créé et se réunira vendredi prochain. La Conférence est donc maintenant en mesure d'approuver la requête de la Norvège.

Vous vous souviendrez qu'à la dernière séance plénière de la première partie de la session, nous avions adopté un calendrier des réunions qui se tiendraient cette semaine et avions décidé qu'une réunion officieuse aurait lieu le jeudi 14 juin pour examiner les questions d'organisation. J'ai l'intention de convoquer cette réunion le 14 juin à 15 h 30, afin de traiter le projet de programme de travail et d'autres questions d'organisation. Nous pourrions ensuite aborder les documents de travail 128 et 129. A ce propos, je vous rappellerai que des consultations ont lieu depuis un certain temps en groupes de contact au sujet de la question de la création d'autres organes subsidiaires correspondant à divers points de l'ordre du jour. J'ai l'intention de consulter les membres sur la meilleure façon de traiter cette question.

Notre ordre du jour étant épuisé, je vais maintenant lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 14 juin à 10 h 30. La séance plénière de la Conférence du désarmement est levée.

La séance est levée à 12 h 05.